



Refus de suspension du crédit de la banque

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **18:12**

Nous avons un crédit immobilier et on est propriétaire depuis fin 2003. Aujourd'hui mon mari travail sur Lausanne suite à la faillite de son ancien employeur. Nous somme donc obligés de vendre et de déménager vers Lausanne. On vient de trouver une location à la frontière de Lausanne. Donc nous devons payer un loyer plus le prêt immobilier que la banque n'a pas voulue suspendre car ce n'est pas un prêt compatible à taux fixe et à échéances modulables. Notre prêt est un P.A.S. plus un prêt à Taux Zéro. Comment puis-je faire suspendre les mensualités puisque la propriété est en vente ?